

FLASH INFOS

AVRIL 2020

Mot du Maire

Cher-es Martellois-es, cher-es ami-es,

Ce premier trimestre de l'année aura été marqué par les élections municipales. La confiance que vous avez donné à notre équipe a été très importante puisque 7 votants sur 10 nous ont apporté leur soutien. Je vous en remercie vivement.

Mais malheureusement, à ce moment d'expression démocratique aura succédé le confinement pour cause de Covid-19, virus sournois et inconnu.

Notre municipalité s'est immédiatement mobilisée pour apporter aux habitants les services indispensables tout en garantissant la sécurité de tous.

Les différentes dispositions ont été portées à votre connaissance par notre site internet, par SMS pour les abonnés, par la presse ou par nos panneaux d'information numériques.

Le présent document reprend ces dispositions et vous donne des précisions complémentaires et aborde la fin progressive du confinement.

Restez confinés, protégez-vous bien et bonne santé à tous.

Joël GARESTIER

Permanence de la Mairie et continuité des services

Depuis le 17 mars, la mairie est fermée au public. La permanence téléphonique est assurée de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi au 05.55.09.20.19. Les services administratifs sont aussi joignables par mail à l'adresse mairie@saintjustlemartel.fr.

Le service de l'état civil reste ouvert uniquement pour les déclarations de naissance et de décès sur la commune, sur rendez-vous. Les mariages, PACS, reconnaissances anticipées de naissances sont suspendus (sauf cas exceptionnel).

Le service technique a assuré l'entretien minimum et courant depuis le début du confinement, notamment celui des stations d'épuration, fortement sollicités durant cette période. Une partie du personnel mobilisable, soit 50% de l'effectif a repris le travail lundi 24 avril, pour effectuer les travaux essentiels (fauchage de sécurité, tontes urgentes...).

La commune a assuré l'accueil de quelques enfants de soignants. Un enseignant et un personnel communal ont été mobilisés.

Le dispositif d'alerte SMS a été déployé afin d'avertir la population des dernières mesures mises en place dès leur annonce. Si vous souhaitez y adhérer, vous pouvez compléter le formulaire disponible sur le site internet, rubrique Actualités, et le retourner par mail.

La sortie progressive du confinement le 11 mai a été annoncée par les responsables gouvernementaux. L'école devrait donc rouvrir à cette date avec des effectifs réduits. Cette ouverture ne sera évidemment autorisée que si les conditions de sécurité sanitaires sont remplies. Nous sommes donc en attente des précisions ministérielles. Le restaurant scolaire et la garderie pourraient également être ouverts pour les enfants fréquentant l'école si les conditions de sécurité sont réunies.

Les inscriptions à l'école pour la rentrée de septembre 2020 peuvent s'effectuer par mail. Le dossier d'inscription est téléchargeable en ligne sur le site de la mairie saintjustlemartel.fr.

Masques

La commune a passé plusieurs commandes de masques réutilisables et chirurgicaux. Elle a aussi fait appel à quelques couturières Martelloises qui, bénévolement, ont accepté de produire des masques en tissu réutilisables.

La commune met tout en œuvre pour essayer d'assurer à chaque Martellois-e la mise à disposition d'un à deux masques réutilisables dans les meilleurs délais. A ce jour, les livraisons ne sont pas encore effectuées, une première devrait avoir lieu avant la fin du mois d'avril et une seconde d'ici mi-mai, mais dans le contexte actuel, rien ne nous permet de déterminer une date effective de mise à disposition.

Dispositif concernant les personnes isolées

Un registre a été mis en place dès le 17 mars concernant les personnes isolées afin de leur venir en aide. Les personnes identifiées sont régulièrement contactées pour évaluer leurs besoins éventuels (courses, état de santé...). Les personnes n'ayant pas été recensées ou les administrés ayant connaissance d'une personne isolée sont invités à le signaler en mairie. Pour rappel, il existe un registre de personnes à risques sur inscription volontaire ou à la demande d'un tiers qui est utilisé lors de la mise en œuvre des plans canicule et grand froid, qui a été activé pour cette crise. N'hésitez pas à prendre contact avec la mairie afin de vous inscrire ou d'inscrire un proche.

Croix Rouge Française

L'antenne de la Croix Rouge de Saint-Just-le-Martel distribue des colis alimentaires pour les personnes et familles en difficultés. Si besoin vous pouvez contacter directement la Croix Rouge au 05 55 32 08 87 ou 06 65 54 47 09 . Une aide financière complémentaire de la commune sera, si nécessaire, apportée à cet organisme.

Distribution du courrier

Depuis le 30 mars, la Poste a adapté son organisation à l'évolution de la situation sanitaire. La distribution du courrier ne s'effectuait plus que les mercredis, jeudis et vendredis. A compter du 27 avril, la distribution du courrier devrait s'effectuer sur la base de 4 jours par semaine les mardis, mercredis, jeudis et vendredis (sous réserve). Les bureaux

devraient eux aussi, rouvrir de manière progressive à partir du 27 avril en fonction de la situation et des ressources humaines disponibles. Pour le moment les bureaux de Panazol, Saint-Léonard-de-Noblat et Feytiat sont ouverts (horaires consultables sur le site de La Poste).

Déchets

Les déchetteries communautaires sont fermées.

La collecte des ordures ménagères a lieu de manière habituelle les mardis après-midi. La collecte des recyclables a été suspendue (jeudi après-midi des semaines paires). Exceptionnellement les bacs de collecte bleu peuvent être présentés le mardi. Tous les déchets, recyclables ou non doivent être mis dans des sacs fermés afin d'éviter tout risque de contamination. Il est rappelé à chacun les consignes de gestion des déchets comprenant masques, mouchoirs et gants usagés : ceux-ci doivent être **impérativement** mis dans un sac poubelle fermé.

Sources d'informations

Afin de vous tenir informé de la situation, au fur et à mesure de son évolution, vous pouvez vous rendre sur les sites :

gouvernement.fr/info-coronavirus

solidarites-sante.gouv.fr

santepubliquefrance.fr

haute-vienne.gouv.fr (site de la Préfecture)

Une plateforme téléphonique a été mise en place pour toute information au

0 800 130 000

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé publique France

COVID-19

**FACE AU CORONAVIRUS :
POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**

- Se laver très régulièrement les mains**
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir**
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS **0 800 130 000**
(appel gratuit)

Nos contacts

☎ 05 55 09 20 19

@ mairie@saintjustlemartel.fr

🌐 saintjustlemartel.fr